

# DÉCLARATION LIMINAIRE



[www.fntte.cgt.fr](http://www.fntte.cgt.fr)

## COMITÉ TECHNIQUE MINISTERIEL Du 28 mars 2022

Madame la Secrétaire pour l'Administration, Mesdames, Messieurs,

A quelques jours près, il y a maintenant 2 ans, le pays était mis sous cloche pour tenter d'endiguer une pandémie mondiale qui frappait tour à tour l'ensemble des pays du globe, faisant de trop nombreuses victimes et mettant en péril notre système de santé, frappé depuis de nombreuses années par des plans de restructurations successifs.

Durant ces 2 longues années, le quotidien des citoyens a été dicté par des périodes de confinement généralisé puis partiel, soumis à des autorisations de déplacements, de télétravail, des restrictions de leur vie professionnelle et personnelle, un port du masque dont la nécessité a évolué au fil de l'eau ou plutôt des stocks.

Depuis le 14 février dernier, les allègements autorisés par le gouvernement permettaient à tous de reprendre une vie quasiment normale puisque malgré ces préconisations, nous constatons que les taux d'incidence sont loin d'être au plus faible et il est nécessaire que la vigilance l'emporte pour éviter un rebond de l'épidémie, mais que voulez-vous, la campagne présidentielle permet sûrement des mesures allégées qui ne le seraient sûrement pas à une autre période de l'année.

Les masques tombent donc et partout, et c'est là le drame car depuis le 24 février, la situation sanitaire est relayée au second plan de l'actualité mondiale depuis que celui du président russe, on parle toujours du masque, est tombé au grand dam des partisans de la paix.

Le pseudo diplomate a laissé la place au guerrier poutine faisant fi des discussions engagées pour tenter de trouver une solution pacifique à une guerre en Ukraine qu'il prépare depuis de nombreux mois, il viole sans vergogne les droits internationaux, la souveraineté Ukrainienne et la charte des Nations Unies.

Sous le prétexte fallacieux de soutenir militairement les territoires séparatistes de l'Est de l'Ukraine qu'il a rendus indépendants par décret, il mène une guerre sans pitié en Ukraine faisant des dégâts matériels colossaux et de nombreuses victimes.

La **CGT** joint sa voix à tous les pacifistes qui exigent l'arrêt immédiat de la guerre en Ukraine et le règlement pacifique du conflit entre les 2 pays concernés.

La **CGT** salue le courage dont fait preuve le peuple Ukrainien pour défendre son pays et souhaite coordonner une solidarité pour la constitution d'un convoi syndical afin de fournir une aide matérielle, des produits de premières nécessités et de soins aux populations victimes de la guerre.

DÉCLARATION LIMINAIRE



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex  
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

Cette guerre aux portes de l'Europe laisse craindre une escalade guerrière et les menaces proférées par le président russe vont dans ce sens, notamment celle d'une attaque nucléaire vers tout pays s'opposant à l'agression qu'il mène actuellement en Ukraine.

Cette période très sombre est sans doute le bon moment pour que les pays s'engagent dans la ratification du TIAN, au risque que ces armes puissent être utilisées par un président pris dans une escalade guerrière.

Aussi, la **CGT** s'interroge sur l'orientation prise la semaine dernière par les 27 pays membres de l'Union Européenne, d'accoucher d'une boussole stratégique déclinée en 4 axes : agir, sécuriser, investir, coopérer.

La course à l'investissement dans leurs moyens de défense est donc lancée comme l'exemple de l'Allemagne dont le budget de défense passera d'ici à 2024 de 1,2 à 2% du PIB. Pour la **CGT**, l'autonomie de Défense Européenne est un leurre, l'Europe reste placée sous responsabilité de l'OTAN, donc des États-Unis. La **CGT** s'interroge là aussi sur les conséquences pour l'indépendance et la souveraineté nationale de la France.

Notre pays, pour maintenir et développer sa souveraineté, doit se doter de moyens militaires nécessaires à la défense de son territoire et de ses citoyens dans le cadre d'une défense nationale.

Toutes les interventions doivent servir à un seul et unique objectif : œuvrer pour la paix et la sécurité en revalorisant le rôle de l'ONU.

Sur le théâtre national, à l'aube des élections, quelques éléments nous interpellent.

Évoquer une hausse du point d'indice à l'été, sans donner un taux, une date précise et avant les résultats de l'urne est très électoraliste. Durant ce quinquennat, nous, agents publics, avons eu le sentiment d'être les vilains canards de notre société.

Nous serions des nantis, un salaire au-dessus de nombreux de nos concitoyens (les chiffres ne disent que ce que l'on veut bien véhiculer), des fainéants, il a bien fallu faire le nécessaire au travers de la loi de Transformation de la Fonction Publique, pour mettre bon ordre dans ces multitudes d'horaires, sans pour autant tenir compte des conditions d'exercices de ces métiers.

Comme déjà évoqué mainte et mainte fois, l'adage « les promesses n'engagent que ceux qui y croient » est criant de vérité.

Augmenter le point d'indice est une nécessité, nous avons suffisamment perdu de revenu en 12 ans de quasi-gel.

Il est un autre sujet qui revient sur le devant de la scène, malgré le refus d'une majorité de la population française, qui est celui de l'âge de départ à la retraite. Pour certains candidats à la présidentielle le départ à la retraite à 65 ans est inéluctable. C'est inadmissible et c'est fondamentalement faux. La **CGT** sait proposer des solutions alternatives pour une répartition plus égalitaires.

Ils disent aussi que les retraites ne sont plus finançables actuellement et que l'accroissement de l'espérance de vie est un des arguments régulièrement évoqués.

Là encore la **CGT** ne cesse de combattre ces idées mensongères. Notre système de répartition avec un départ à 60 ans est tout à fait viable, des adaptations sont nécessaires, moins de chômage, des salaires plus élevés, l'obligation d'égalité salariale, l'arrêt de cadeaux de cotisations sociales dans les grandes entreprises etc...

Quant à l'accroissement de l'espérance de vie, oui certes la médecine fait que l'on peut vivre plus longtemps, mais on omet de parler du recul que la France connaît actuellement de l'espérance de vie en bonne santé. Comment peut-on accepter un tel recul !



La multiplication des candidats d'extrême-droite est une honte pour le soi-disant pays des « Droits de l'Homme ».

Lors du CTM du 15 avril 2021, nous vous avons interrogé sur l'inquiétante présence de plusieurs dizaines de néo-nazis dans les armées. L'enquête de Mediapart en avait identifié plus d'une soixantaine (rien qu'en travaillant sur les réseaux sociaux), tout en compilant des témoignages faisant craindre raisonnablement à un nombre beaucoup plus élevé.

Vous nous avez ignoré.

Aujourd'hui, alors que des violences perpétrées par des individus de cette mouvance se multiplient et que des projets d'attentats de groupes néo-nazis sont déjoués, nous apprenons qu'un ancien fusiller marin, qui a toujours affiché fièrement son admiration pour le régime nazi serait l'auteur de l'assassinat d'un ancien international de rugby.

Au-delà de l'image de notre ministère, de nos armées, de nos collègues militaires, vous ne vous interrogez pas sur ce que viennent chercher ces individus dans nos rangs ?

Ils cherchent à apprendre le maniement des armes, ils cherchent de l'expérience au combat, ils cherchent à recruter également. Ils cherchent cela dans un but d'action sur notre territoire contre la démocratie et contre toutes celles et ceux qui ne pensent pas comme eux.

Avec la DRSD vous pouvez faire plus qu'une simple enquête de Mediapart. Qu'attendez-vous ?

En revanche, contrairement à cette population toxique, nous souhaitons soulever les problèmes que rencontrent les personnes qui s'occupent de la formation.

Pour rappel, la formation est un droit pour chaque agent, pas une mesure sociale. Cela signifie qu'elle permet pour chacun d'accéder à des évolutions de carrière, de professions, de s'adapter à un contexte professionnel très mouvant (oui nous avons intégré que nous devons être en mouvement perpétuel). La formation est donc un domaine névralgique pour l'agent mais également pour l'Administration.

Alors la **CGT** pose la question, pourquoi des moyens suffisants ne sont pas donnés ? En moins de 30 ans, nous avons vu au ministère disparaître des écoles, et nous ne conservons que le CFD et le CFMD (très ciblé).

Nous aurions pu penser qu'en restreignant les établissements, le CFD, notamment, aurait bénéficié de moyens conséquents.

Que nenni, qui plus est, la nature a voulu nous rappeler que l'humanité n'est pas grande chose face à la théorie de l'évolution (le fameux mouvement). Depuis la crise sanitaire, il a fallu s'adapter, et notamment pour la formation, une des solutions a été de développer les formations en e-learning. Tout du moins, accélérer l'offre de catalogue en e-learning.

Mais, il n'est pas inutile de rappeler que tous les agents ne possèdent pas d'ordinateur sur leur poste de travail, n'ont pas tous la base pour pouvoir travailler en utilisant le numérique.

A cela nous pouvons rajouter, que tous les agents n'ont pas accès à intradef, en commençant par les agents dans les EPA, et par conséquent ne peuvent accéder aux formations que par la plateforme internet, qui ne possède pas les mêmes accès, ni les accès à des documents sur intradef.

Pour pallier ce problème, les agents du CFD doivent se débrouiller pour partager les documents en question.



En fait, le point essentiel qui focalise les problèmes est la connexion. Que ce soit une connexion par Intradef ou une connexion par internet. Elle a tendance à « planter » et souvent, laissant les agents en formation déconcertés et les agents qui travaillent pour la formation quelque peu désespérée. Mais là encore, merci à ces agents qui ont une conscience professionnelle développée pour que nous puissions bénéficier de ces formations.

Il est tout de même inquiétant de se dire, que le ministère n'arrive pas à offrir une connexion numérique adéquate (par intradef comme par internet), à l'image de la difficulté à laquelle notre fédération fait toujours face pour faire héberger son site miroir sur le réseau interne.

Vous comprendrez aisément les raisons qui poussent notre organisation syndicale à être très mesurée sur les modalités de vote que vous nous imposez pour élections de fin 2022.

Le vote électronique, là où il a été mis en place, a réduit la participation des salariés, c'est un fait. A cela s'ajouteront tous les dysfonctionnements que les échelons locaux devront veiller à régler, du moins s'ils en auront les moyens.

Nous n'avons pas confiance en ce mode de vote car trop de disparités existent entre les bases de défense, les directions locales, les lieux de travail et surtout les métiers. Alors la solution est que tous les personnels votent en dehors de leur temps de travail, il n'y a encore moins de garantie que lorsqu'ils occupent leur poste. Aux dernières élections professionnelles, alors que le vote était physique, des personnels n'ont pas voté car ils n'avaient pas reçu les bons matériels de votes, évidemment les changer de périmètre de CMG, ne laissent pas prévoir des conditions optimales. Avec le vote électronique, ces exemples risquent de se développer encore plus.

Alors 7 points de ce CTM sont consacrés aux élections et aux périmètres des nouvelles instances remplaçant les CT et CHSCT. Ces projets d'arrêtés soumis au vote sont déjà entérinés et fournis depuis l'été dernier au prestataire choisi. C'est ce que nous devons entendre par dialogue social, voter des textes règlementaires dont les instances et leur périmètre sont déjà établis pour tout le monde ?

La **CGT** aura l'occasion d'y revenir à l'occasion des présentations de chacun des projets de textes.

Enfin, et pour conclure ces propos liminaires, les restructurations incessantes et continues ne sont définitivement pas des conditions optimales de travail. Nous pouvons jouer sans fin avec la sémantique, les transformations ont remplacé les restructurations, le résultat est le même chaque année. Des postes sont supprimés ou modifiés de façon substantielle, et l'Administration laisse des agents sur le trottoir.

« Rationalisation, privatisation et mise sous pression des professionnelles : cette mécanique a pour premier effet d'instituer une maltraitance quotidienne »\*.

Finalement, nous pouvons dire que Madame la Ministre termine son mandat comme elle l'a commencé, par des restructurations, n'en déplaise à la sémantique.

Merci de votre attention.

\* « La valeur du service public » - Julie Gervais – Claire Lemercier – Willy Pelletier

